



# **PROCES-VERBAL N° 6**

## **Commission Régionale Contrôle Mutations.**

---

**Réunion du : Mercredi 26 Août 2020**

---

**Présidence : M. Antoine ROMBALDI**

---

**Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; MM Jean-François BERNARDI  
et Jean-François GIANNETTINI**

---

**Absent(s) :**

---

**Excusé(s) :**

---

**Assiste(nt) :**

---

CAS DU JOUEUR **KISABA Jonathan** (Sénior) de LILLE OM.S. FIVES (Ligue de Football des HAUTS DE FRANCE, district des FLANDRES) au F.C. BASTELICACCIA (Ligue Corse de Football)  
**Opposition à changement de club.**

Par courriel en date du mardi 25 Août 2020, le F.C. BASTELICACCIA (Ligue Corse de Football) nous informe que le club de LILLE OM.S. FIVES (Ligue de Football des HAUTS DE FRANCE, district des FLANDRES) refuse de donner son accord au changement de club pour le joueur cité en rubrique.

La Commission.

Demande au club de LILLE OM.S. FIVES (Ligue de Football des HAUTS DE FRANCE, district des FLANDRES), de lui faire connaître pour sa séance **du jeudi 03 Septembre 2020**, le motif motivé de ce refus.

En cas de refus financier, que le club quitté démontre détenir une preuve de non-paiement de la dette et avoir pris des mesures concrètes envers ce joueur pour palier à cette situation.

La Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football de transmettre le dossier au club de LILLE OM. S. FIVES et copie à la LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE France, District des FLANDRES.